



Pièces justificatives à prévoir pour le calcul du barème de mutation.

Les pièces seront à envoyer aux services en DSDEN (1^{er} degré) ou au rectorat (2nd degré et assimilé).

Liste établie d'après les circulaires de l'année passée, sous réserve donc de modifications dans les circulaires «mouvement » à paraître début novembre 2019.

Liste qui recense les situations les plus courantes.

| Situation | Pièces justificatives à fournir | |
|---|---|--|
| Situation de handicap (de l'agent, de son conjoint, de son enfant) | <p><i>Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé</i> : attestation de la MDPH.</p> <p><i>Demande de mutation en vue d'améliorer les conditions de vie et/ou de travail d'une personne porteuse de handicap (agent, conjoint, enfant)</i> : attestation RQTH ou reconnaissance d'invalidité ou à défaut attestation des démarches en cours auprès de la MDPH.</p> <p><i>Une annexe sera à remplir + faire parvenir au médecin-conseil toutes pièces (médicales et autres) susceptibles de montrer que la mutation de l'agent améliorera les conditions de vie et/ou de travail.</i></p> | |
| Rapprochement de conjoint (RC) | <p><i>Il faut être conjoints (par le mariage, le PACS ou la naissance d'un enfant au plus tard le 31/08/2019)</i></p> <p>Mariage : copie du livret de famille.</p> <p>PACS : copie du PACS, extrait d'un acte de naissance (de l'agent ou du pacsé) portant mention du PACS.</p> <p>Conjoints par l'enfant : copie du livret de famille</p> | <p>Attestation d'emploi du conjoint ou ex-conjoint, portant mention du lieu d'exercice.</p> <p><i>Si le conjoint ou ex-conjoint est « à son compte »</i> : toutes pièces attestant de la réalité de l'activité professionnelle (bail de local commercial, extrait de Kbis, relevé de charges payées à l'Urssaf...)</p> <p><i>Si le conjoint ou ex-conjoint est au chômage</i> : attestation récente d'inscription à Pôle Emploi + attestation de la dernière activité.</p> <p><i>Si le département visé n'est pas celui d'exercice du conjoint ou ex-conjoint</i> : justificatif de domicile sur le département visé par le RC ou l'APC.</p> |
| Exercice de l'autorité parentale conjointe (APC) | <p>Copie du livret de famille</p> <p>Copie de la décision de justice fixant résidence et garde de ou des enfants.</p> <p>Toute pièce complémentaire utile (certificat de scolarité...)</p> | <p><i>Promesses d'embauche, situation de formation, autres situations</i> : nous contacter.</p> |

| | |
|--|---|
| Enfants (uniquement dans le cadre d'un RC ou d'une APC) | Copie du livret de famille <i>Cas d'un enfant à naître</i> : dans tous les cas certificat médical attestant de la grossesse en cours avec date de terme, établi au plus tard le 31/12/2019. Si les parents ne sont pas mariés : copie de la reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents, faite au plus tard le 31/12/2019. |
| Années de séparation (uniquement dans le cadre d'un RC ou d'une APC) | Toutes pièces qui permettent d'attester d'une situation de séparation sur l'année en cours et le cas échéant les années antérieures : attestations d'emplois successives, pièces prouvant une activité à son compte sur les années concernées... |
| Situation de parent isolé | Copie du livret de famille Copie de toute pièce attestant que l'agent assume seul l'autorité légale sur le ou les enfants. Toute pièce attestant que la mutation demandée améliorera la situation familiale (rapprochement avec membres de la famille, facilités de garde...) |
| Reconnaissance du CIMM dans un département d'outre-mer (Centre des Intérêts moraux et matériels) | Toutes pièces qui prouvent la réalité de l'attachement au DOM visé par la mutation, notamment des documents relatifs au lieu de naissance de l'intéressé.e et/ou de ses parents et/ou de ses enfants, au lieu de la scolarité de l'intéressé.e, à la résidence (taxe foncière, quittances de loyer...), à la domiciliation bancaire, aux séjours effectués (copies de billets d'avion...) |
| Stagiaire ex-titulaire de la fonction publique (autre corps ou autre ministère) | Arrêté d'affectation sur le dernier poste de titulaire occupé. |
| Stagiaire ex-contractuel | Arrêté de reclassement Copie des contrats au cours des deux dernières années scolaires <i>Une annexe sera à remplir.</i> |